



Circuit Bugatti - Le Mans

27/28/29 OCTOBRE 2017

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

## REGLEMENT PARTICULIER

Permis d'Organisation N° 843 en date du 18 septembre 2017

### ARTICLE 1p - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 HEURES DU MANS organise sur le circuit BUGATTI, au MANS, les 27/28/29 octobre 2017 dans le cadre **des JOURNEES INTER ECURIES**, avec le concours de l'Automobile Club de l'Ouest, une épreuve de **Twin Cup**. Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Sportif et Technique de la **Twin Cup** saison 2017.

Tous les points non prévus à ce Règlement Particulier relèvent du Règlement Standard des Circuits Asphalte, du présent Règlement Particulier des courses concernées, des additifs publiés par le comité d'organisation, sous l'approbation de la FFSA avant diffusion.

### ARTICLE 1.1p – ORGANISATEUR

Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 Heures du Mans, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest.

Adresse de la manifestation :

**ASA ACO 24 Heures du Mans**

**Circuit des 24 Heures - CS 21928 - 72019 LE MANS Cedex 2 (France)**

**📞 (33) 02 43 40 24 24 - Fax (33) 02 43 40 24 25**

**E-mail : [sport@lemans.org](mailto:sport@lemans.org) / Website : [www.lemans.org](http://www.lemans.org)**

### ARTICLE 1.2p – OFFICIELS

Directeur de Course	: Pascal BOUTTIER
Directeur-de Course Adjoint	: Steven POIGNANT
Président du collège des Commissaires Sportifs	: Emmanuel NICOLAS
Membres	: Marie Laure HERRAULT, Dany BOULAY
Stagiaire	: Patrick CERISIER
Commissaires Techniques	: Denis LE GALL, Cédric TRICOTELLE,
Chargés des Relations Concurrents	: Rémy AUVRAY – Joël RIBEIRO DIAS
Observateur (s) Safety Car	: Patrice MENOCHET
Secrétaire du Meeting	: Marie Claude ORY
Médecin-Chef	: Dominique VIVIER
Chargé des Moyens de Sécurité Piste	: Martin GOUREAU
Chronométrage/Calculs	: Claude GUEGUEN

### ARTICLE 2p – CONCURRENTS ET PILOTES

Tous les pilotes et concurrents participant à cette épreuve doivent être titulaires d'une licence en cours de validité. Cette licence pourra être une licence Nationale Concurrent-Conducteur Auto (NCC), ou Régionale Concurrent-Conducteur Auto (RCC), ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC).

Voir conditions de délivrance ci-dessous :

TPRC (Régional Circuit) - 60 €

Etre âgé de 16 ans minimum

Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18ème année

Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

Participation : valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier régional FFSA

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tels que piquets, pointes, etc.

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des Courses.

Aucun stockage de carburant n'est autorisé dans les stands ou leurs abords.

#### **ARTICLE 2.1 p – ENGAGEMENTS**

Dispositions particulières à confirmer.

#### **ARTICLE 3p – VEHICULES ADMIS**

##### Vérifications Techniques

Voitures admises : Renault Twingo version 1 (1993/1998) conformes au Règlement Technique Twin Cup 2017. La Twin Cup est réservée aux véhicules équipés du Kit Twin Sport fourni exclusivement par le promoteur.

#### **ARTICLE 4p – HORAIRES**

Le meeting se déroula selon le format ci-dessous :

##### **VENDREDI 27 OCTOBRE 2017**

19:00 Briefing Twin Cup (salle 305A, 3e étage du bâtiment au-dessus des stands)

##### **SAMEDI 28 OCTOBRE 2017**

10:10 - 10:30 : Essais Libres Twin Cup (20')

15:05 - 15:25 : Essais Chronométrés 1 Twin Cup (20')

15:35 - 15:55 : Essais Chronométrés 2 Twin Cup (20')

##### **DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017**

15:35 - 17:35 : Course Twin Cup (120')

#### **Article 4.2p – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Vérifications administratives :

- Vendredi 27 octobre au rez-de-chaussée du Module Sportif, de 14h00 à 18h00.

Vérifications techniques :

- Vendredi 27 octobre, 14h00 à 18h00 sous la structure Twin Cup.

Le panneau officiel d'affichage est situé en pré-grille.

#### **Transpondeurs :**

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur. Cette fourniture sera distribuée lors des vérifications Techniques.

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2<sup>e</sup> étage du Module Sportif, porte 215).

#### **ARTICLE 5p - BRIEFING**

Le briefing aura lieu Vendredi 27 octobre à 19h00 pour tous les pilotes Twin Cup, salle 305 A, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment au-dessus des stands. **La présence des pilotes est obligatoire.**

#### **ARTICLE 6p – PARCOURS**

Le circuit BUGATTI bénéficie d'une licence de parcours FFSA.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 4, 185 km (voir plan ci-dessous).

Le nombre de véhicules admis est selon le groupe de : 65 aux essais et 54 en course.

Grille de départ : Départ lancé - pôle à gauche

Départ : la grille de départ sera déterminée par les essais chronométrés.

Parc Fermé : Zone Vérifications Techniques (ex Parc E).

#### **ARTICLE 7p – RAVITAILLEMENTS**

Le ravitaillement des véhicules se fera par pompes individuelles dans les boxes 51 à 60 avec présence de Commissaires spécialement formés pour les risques incendies.

Une note d'instructions du Directeur de Course sera diffusée aux concurrents.

#### **ARTICLE 8p – ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance conformément à la réglementation française et sportive en vigueur. Une copie du contrat est disponible sur demande.

#### **ARTICLE 9p – RECLAMATIONS ET APPELS**

Les réclamations et appels doivent être accompagnés d'une caution, dont le montant est fixé à :

**Réclamation** : 700 euros (chèque à l'ordre de l'ASA ACO 24 Heures du Mans)

**Appel National** : 3 300 euros (chèque à l'ordre de la FFSA)

Devant l'autorité sportive nationale française : FFSA

### PLAN CIRCUIT BUGATTI :

